

Janvier 2026

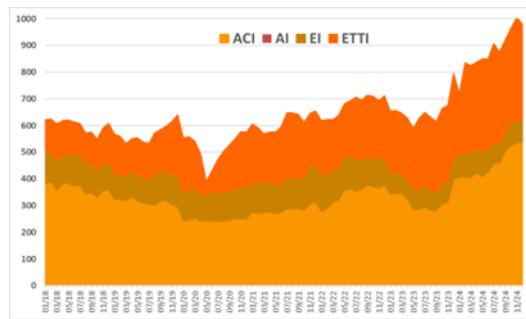
Service Etudes, Statistique et Evaluation (SESE)

L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN GUADELOUPE EN 2024

Fin 2024 le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) compte 979 salariés employés en Guadeloupe. Ce nombre augmente de 23,0 % rapporté à fin 2023. A titre de comparaison, l'IAE emploie à la même date 6 878 salariés dans les 5 Drom et 141 019 France entière. Le nombre de structures conventionnées par l'État et actives baisse de 7,3 % entre 2023 et 2024 (il passe de 41 à 38 unités). En 2024, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) a accueilli 1 929 salariés dans l'année en Guadeloupe (*), en hausse de 20,1 % par rapport à 2023. Les salariés de l'IAE sont principalement accueillis en entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) en Guadeloupe (52,7 % des salariés accueillis) puis en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour 40,2 % d'entre eux. Ces deux types de structures progressent en 2024 alors que la dynamique dans les entreprises d'insertion (EI) est négative. Le nombre d'équivalent temps plein s'établit à 709 en 2024 en hausse de 38,5% par rapport à fin 2023. La durée moyenne passée dans un contrat en IAE est en hausse en 2024 pour les sortants en ACI, EI et ETTI. Elle va de 4,4 à 13,7 mois en fonction du type de structure (ACI ou ETTI).

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'engage à accueillir et à embaucher pour une durée limitée des personnes très éloignées de l'emploi en raison de difficultés personnelles ou professionnelles en plaçant le travail est au cœur du processus d'intégration et de cohésion sociale. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer une mise en situation de travail, doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins à l'accès à l'emploi. De ce point de vue, l'IAE est conçu comme un sas vers le marché du travail dit « classique ». les salariés peuvent bénéficier en complément de formations adaptées à leurs besoins. Les structures de l'IAE reçoivent des aides financières de l'État dont le montant est lié au nombre de postes dans la structure, au profil des bénéficiaires et aux performances notamment les résultat en sortie de dispositif. Depuis la réforme de 2014 (encadrés 1, 2 et 3 page 6), le seul type de contrat pour l'IAE est le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Un secteur porté par les ACI et les ETI



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

L'IAE est plus ou moins développées selon les régions, les disparités territoriales pouvant être importantes, y compris entre chacun des 5 Drom. Les parcours d'insertion peuvent se dérouler dans quatre types de structures. Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETI) proposent des mises à disposition auprès d'entreprises ou de particuliers. Les entreprises d'insertion (EI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des structures produisant des biens et des services. Un cinquième type de structure -Entreprise d'insertion de travail indépendant (ETI)- reste expérimental.

Hausse de 20,1% des salariés accueillis en 2024

1 929 salariés ont travaillé dans une structure de l'IAE en 2024 en Guadeloupe soit une hausse de 20,1 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de salariés accueillis est en hausse sensible dans les ETI (+30,3 %), moindre dans les ACI (+16,0 %). Dans les EI, le nombre de salariés accueillis diminue à contraria entre 2023 et 2024 (-12,7 %) mais les effectifs ne sont pas les plus importants (138 salariés accueillis en 2024 soit 7,1 % du total). Au 31 décembre 2024, 979 salariés sont en insertion dans une structure de l'IAE en Guadeloupe, soit une hausse de 23,0% sur un an. Depuis dix ans, l'effectif en insertion par l'activité oscille globalement en Guadeloupe entre 500 et 800 salariés. Il y a eu quelques exceptions sur la période. En 2014, un point haut avait été atteint avec 900 salariés, immédiatement suivi d'une forte baisse en 2015 avec moins de 450 salariés. Au deuxième semestre 2020 durant la crise COVID, les effectifs salariés chutent également vers 400 avant de rebondir durablement ensuite. En novembre 2024, le nombre de salarié atteint même 1 000 salariés. Les salariés de l'IAE sont répartis dans 38 structures en 2024. Plus de la moitié des structures de l'IAE (23) sont constituées d'ACI. Elles ont reçu 40,2 % des salariés accueillis en insertion en 2024 et 52,0 % des équivalents-Temps-plein (ETP).

Structures conventionnées, salariés en insertion et contrats signés en 2024

	2024	Guadeloupe		5DROM		France Entière	
		nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution
ACI	Nombre de chantiers conventionnés	23	-11,5%	165	-6,8%	2 257	-1,4%
	Salariés accueillis	775	16,0%	5 960	-3,0%	124 627	-0,1%
	Contrats signés au cours de l'année	1 098	19,7%	6 857	7,3%	184 948	1,1%
	Dont nouveaux signés	406	15,3%	3 223	-5,0%	63 693	-1,2%
	Dont renouvellement	692	22,5%	3 634	21,3%	121 255	2,4%
	Salariés en insertion au 31/12	538	35,2%	3 424	0,9%	64 462	-0,2%
	Nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP)	369	51,8%	2 507	3,1%	45 322	0,8%
AI	Structures actives	0	so	13	0,0%	626	-0,5%
	Salariés accueillis	0	so	2 724	2,6%	84 857	-5,9%
	Contrats signés au cours de l'année	0	so	1 752	7,4%	47 789	-3,2%
	Dont nouveaux signés	0	so	1 752	7,4%	47 789	-3,2%
	Dont renouvellement	0	so	0	-	0	-
	Salariés en insertion au 31/12	0	so	930	-10,6%	38 001	-10,6%
EI	Nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP)	0	so	468	-4,8%	14 454	-8,0%
	Structures actives	8	-11,1%	65	-5,8%	1 248	-3,4%
	Salariés accueillis	138	-12,7%	1 374	-1,4%	39 316	-0,3%
	Contrats signés au cours de l'année	147	-9,3%	1 312	-8,8%	53 087	1,0%
	Dont nouveaux signés	60	-32,6%	628	-11,7%	20 933	-2,0%
	Dont renouvellement	87	19,2%	684	-6,0%	32 154	3,1%
ETI	Salariés en insertion au 31/12	81	-5,8%	694	-11,8%	19 498	0,5%
	Nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP)	85	10,4%	762	-1,8%	18 734	1,8%
	Structures actives	7	16,7%	30	25,0%	480	-2,6%
	Salariés accueillis	1 016	30,3%	5 039	-0,3%	52 766	-2,3%
	Contrats signés au cours de l'année	693	29,5%	3 266	-8,9%	36 205	-5,2%
	Dont nouveaux signés	693	29,5%	3 266	-8,9%	36 205	-5,2%
Ensemble	Dont renouvellement	0	-	0	-	0	-
	Salariés en insertion au 31/12	360	15,4%	1 830	-9,8%	19 058	-1,5%
	Nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP)	255	32,9%	1 195	0,6%	13 965	4,6%
	Structures actives	38	-7,3%	273	-3,5%	4 611	-1,9%
	Salariés accueillis	1 929	20,1%	15 097	-1,0%	301 566	-2,2%
	Contrats signés au cours de l'année	1 938	20,1%	13 187	1,1%	322 029	-0,3%

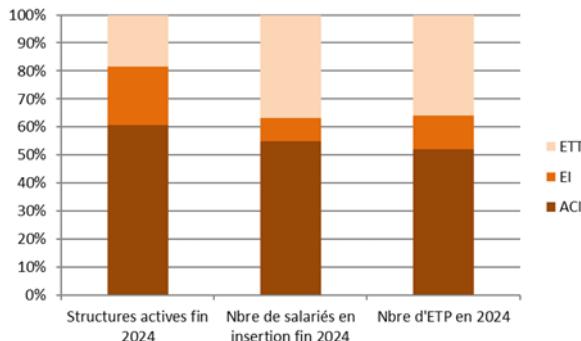
Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

So : sans objet

Champs Guadeloupe, 5 Drom et Saint-Martin, France, évolutions annuelles 2024/2023

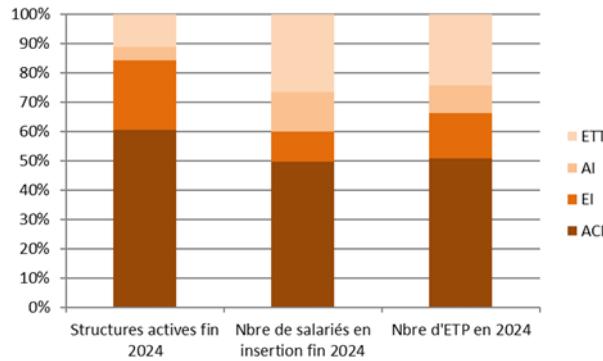
Les ETTI ont reçu 52,7 % des salariés accueillis en insertion en 2024 et 36,0 % des ETP. Les EI ont reçu 7,1 % des salariés et 12,0 % des ETP. Fin 2024, chaque structure emploie en moyenne vingt-six salariés en Guadeloupe (moyenne similaire pour les 5 Drom) mais plus de 30 au niveau national. Les ETTI et les AI emploient davantage de salariés (les AI ne sont pas présentes en Guadeloupe contrairement aux autres territoires). Les EI ont eux un effectif moyen moins important. Fin 2024, chaque EI emploie en moyenne 10 salariés en Guadeloupe.

Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein en Guadeloupe



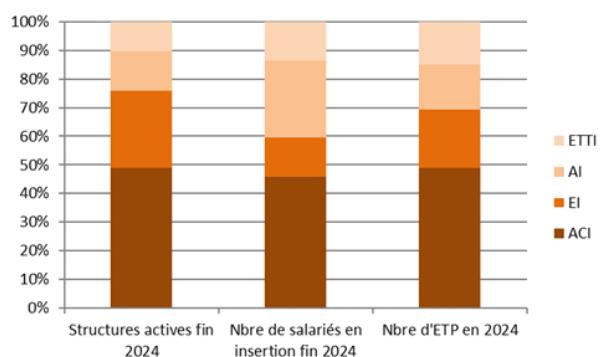
Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein dans les 5 Drom



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein France entière



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

Les embauches plus nombreuses en ACI

1 938 contrats ont été signés dans l'année en Guadeloupe (+20,1 % sur un an). Les nouveaux contrats (1 159) représentent 59,8 % de l'ensemble et progressent de 18,8 %. Les renouvellements sont en hausse de 22,1 %. Le nombre de contrats est en hausse dans les ACI et ETTI, en baisse dans les EI. La hausse dans les ACI est de 19,7 %, avec une progression sensible des renouvellements de contrats (+22,5 %). Les nouveaux contrats sont eux en hausse de 15,3 %. Dans les ETTI, les contrats sont en hausse de 29,5 %. Seuls les nouveaux contrats sont concernés. Les EI se distinguent en 2024 par une baisse des contrats (-9,3 %) associée à une forte baisse des nouveaux contrats (-32,6 %). Les renouvellements progressent à l'inverse de 19,2 %. Au niveau des 5 Drom, 13 187 contrats ont été signés dans l'année, en hausse de 1,1 % sur un an (+16,0 % pour les renouvellements qui représentent 32,7 % des contrats). A l'échelon national, 322 027 contrats sont signés en 2024. Le nombre de contrats est en légère baisse (-0,3 %). Les contrats nouvellement signés baissent de 2,8 % alors que les renouvellements sont en hausse de 2,5 %.

Les ACI toujours premiers employeurs de l'IAE

Les ACI concentrent de manière assez équilibrée 60,5 % des structures fin 2024 pour 55,0 % des salariés présents en fin d'année et 52,0 % des ETP en Guadeloupe. Les EI regroupent 21,1 % des structures pour 8,3 % des salariés en fin d'année et 12,0 % des ETP. A l'inverse, les ETTI ne représentent que 18,4 % des structures en Guadeloupe. Elles concentrent cependant 36,8 % des salariés en insertion en fin d'année et 36,0 % des équivalents-Temps-plein (ETP).

Les salariés embauchés en 2024 : Moins de femmes

En Guadeloupe comme dans les 5 Drom ou au niveau national, les hommes constituent la majorité des embauches (72,0 %). La nature des activités exercées dans les SIAE explique en partie cette forte proportion des salariés masculins. 25,3 % des nouvelles embauches (reconductions) concernent des jeunes de moins de 26 ans en Guadeloupe, (24,9 % dans les 5 Drom). Cela représente quatre points de plus qu'à l'échelon national (21,2 %). La population adulte d'âges compris entre 26 et 49 ans représente plus de la moitié des nouvelles embauches (53,3 %) avec une légère sous-représentation dans les EI (51,7 %). Les proportions dans ACI et les ETTI étant très proches (53,3 % et 53,5 % respectivement).

Des salariés précédemment éloignés de l'emploi

L'IAE s'adressant à des publics en difficulté, les niveaux de formation sont généralement peu élevés. Peu de nouveaux embauchés déclarent avoir un niveau de formation supérieur au niveau baccalauréat (7,5 %). Près de la moitié est de niveau CAP-BEP (47,1 %) et un sur quatre n'a aucune formation au-delà de la scolarité obligatoire (niveaux Vbis et VI). La situation est assez similaire pour l'ensemble des 5 Drom (il y a un peu moins de niveaux baccalauréat et plus qu'en Guadeloupe, un peu moins de niveaux CAP-BEP et un peu plus de niveaux inférieurs au CAP). La situation n'est pas meilleure au niveau national (moins de niveaux baccalauréat et plus, moins de niveaux CAP-BEP et plus de niveaux, Vbis et VI qu'en Guadeloupe). Avant embauche, les salariés recrutés sont très majoritairement inscrits à France Travail dans près de neuf cas sur dix en Guadeloupe. Parmi les inscrits, ceux en courtes durées (moins d'un an) ne représentent que 26,7 %. Les trois quarts des salariés embauchés ont donc été inscrits en longue durée depuis un an ou plus (50,2 % sont inscrits au-delà de 2 ans). 45,7 % des nouveaux embauchés en 2024 étaient bénéficiaires d'un minimum social avant l'embauche en Guadeloupe. Ce niveau est supérieur à celui existant pour l'ensemble des 5 Drom (38,1 %) mais similaire à celui observé à l'échelon national (45,9 %). Le RSA est de loin le premier minimum social dont bénéficiaient les salariés de l'IAE avant embauche (39,1 %). C'est 32,5 % dans les Drom et 38,9 % au niveau national.

Caractéristiques des salariés nouvellement embauchés en 2024, reconduites incluses

2024	Guadeloupe				5DROM nombre	France nombre
	nombre	ACI	EI	ETTI		
sexe	1938	1098	147	693	13187	322029
homme	72,0%	68,8%	79,6%	75,6%	63,8%	64,5%
Femme	28,0%	31,2%	20,4%	24,4%	36,2%	35,5%
Âge (yc non ventilés)						
Moins de 26 ans	25,3%	19,8%	27,2%	33,8%	24,9%	21,2%
De 26 à 49 ans	53,3%	53,3%	51,7%	53,5%	53,7%	54,6%
50 ans ou plus	21,4%	27,0%	21,1%	12,7%	21,5%	24,2%
Niveau de formation (1) (2) (3)						
Inférieur CAP (Niveaux Vbis & VI)	26,2%	25,3%	25,2%	27,9%	31,8%	36,8%
CAP-BEP (niveau V)	47,1%	54,7%	59,9%	32,4%	43,8%	41,2%
Baccauréat (Niveau IV)	19,2%	14,3%	11,6%	28,6%	18,7%	15,1%
Supérieur (Niveaux I,II,III)	7,5%	5,8%	3,4%	11,1%	5,6%	6,9%
Durée d'inscription à FT avant embauche (4)						
Non inscrits	13,8%	8,9%	10,9%	21,8%	13,1%	19,4%
moins de 6 mois	15,4%	12,7%	22,4%	18,2%	21,0%	25,7%
de 6 à 11 mois	12,1%	11,6%	10,2%	13,3%	13,8%	14,6%
de 12 à 23 mois	20,7%	19,2%	14,3%	24,4%	20,4%	17,2%
24 mois et plus	37,9%	47,6%	42,2%	22,4%	31,7%	29,1%
Minima sociaux avant embauche (RSA, AAH, ASS, ATA)						
oui	45,7%	61,7%	38,8%	21,9%	38,1%	45,9%
non	54,3%	38,3%	61,2%	78,1%	61,9%	54,1%

Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

Champs Guadeloupe, 5 Drom et Saint-Martin, France

(1),(2),(3),(4) : le calcul des pourcentages a été fait hors valeurs non ventilées en 2024, en Guadeloupe, dans les 5 Drom et France entière

Les travailleurs en situation de handicap (bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) sont très rarement représentés en Guadeloupe parmi les embauches en 2024. C'est vrai aussi pour l'ensemble des Drom. Ils sont plus présents à l'échelon national (2,6% des embauches en IAE). Toutefois, d'autres structures leur sont dédiées (ESAT : établissement et service d'accompagnement par le travail et EA : entreprise adaptée). Les travailleurs handicapés sont d'ailleurs encore peu présents en emploi ou en recherche d'emploi et inscrits à France Travail même si les tendances évoluent.

Par ailleurs, si les EI et les ACI sont des structures de production, les AI et les ETTI sont des structures de mise à disposition et leurs salariés doivent pouvoir être placés en mission auprès d'entreprises ou de particuliers, ce qui nécessite de posséder une certaine autonomie. Ces différentes contraintes se traduisent parfois dans les caractéristiques des personnes qu'elles accueillent. Ainsi, les salariés embauchés en 2024 dans les ETTI ont un niveau de formation supérieur à la moyenne (près de 40,0 % ont un niveau bac ou plus), relèvent nettement moins des minima sociaux en 2024 et sont moins souvent au chômage de très longue durée (deux ans et plus).

Surreprésentation des secteurs d'activité de services, déficit dans l'agriculture et le commerce

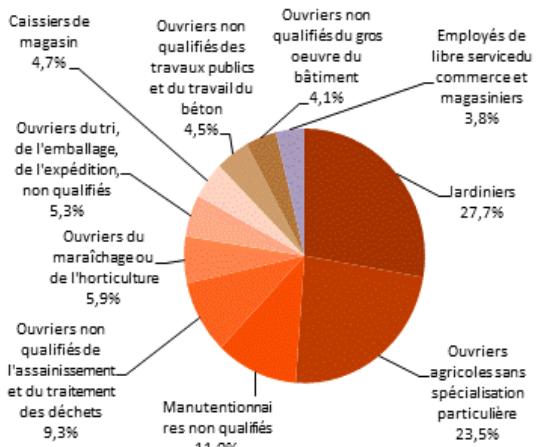
Dans l'ensemble de l'IAE, les activités de services sont quasi exclusives (93,6%). Trois nouvelles embauches sur quatre en 2024 (reconductions incluses) sont liées aux activités de services administratifs ou de soutien (37,9 %) et aux autres activités de services (38,4 %). La santé humaine et l'action sociale est un autre grand secteur d'activité qui concentre les embauches en IAE (17,1%). L'industrie est sur-représentée en Guadeloupe (5,8 %) par rapport à l'ensemble des 5 Drom (1,9 %) mais similaire à l'échelon national (5,2 %). La rubrique « autres activités de

services » englobe aussi diverses activités (transports, restauration, enseignement, information et communication, activités immobilières, financières,...) dont les effectifs concernés peuvent être faibles pris isolément.

Le jardinage est le premier métier exercé

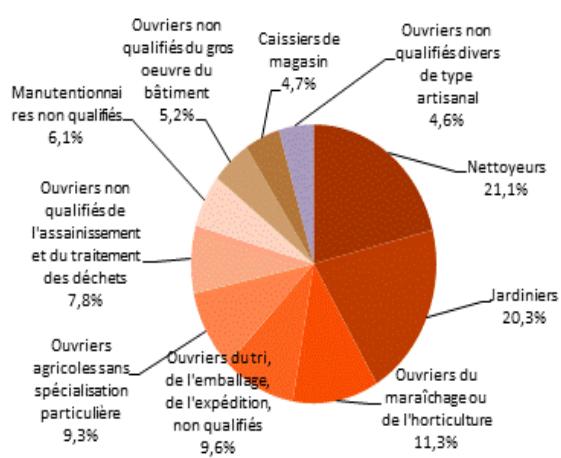
Les métiers exercés par les bénéficiaires de l'IAE sont variés mais dominés par quelques spécialités en Guadeloupe. Les métiers verts arrivent en tête avec 37,7 % des emplois. Cela comprend les jardiniers(18,3 %), les ouvriers agricoles sans spécialisation particulière (15,5 %) et les ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture (3,9%). des bénéficiaires. Un deuxième domaine de métiers regroupe la logistique (manutention, emballage et expédition) et les activités de métiers de magasinier (caissier et employé de libre service, conducteur livreur coursier, conducteur de chariots). Celui regroupe 19,8%. Dans le détail sur ce bloc, sont identifiés les manutentionnaires non qualifiés 7,3% et les qualifiés (0,7%), les ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés (3,5%), Caissiers de magasin et employés de libre service (5,6%). Un troisième bloc pour les métiers du BTP dont la proportion est de 11,7 %. Ce sont essentiellement les ouvriers non qualifiés du bâtiment et des qualifiés dans le béton et les maçons. Pour résumer, une centaine de métiers sont représentés statistiquement au sein des SIAE en Guadeloupe. En dehors des trois domaines d'activités identifiés précédemment qui représentent 69,2 %, il reste 30,8% de l'effectif dans les autres métiers soit environ plus de 80 métiers. Pour chaque métier, la représentativité va de quelques dizaines d'emploi jusqu'à un seul poste pour les métiers les plus rares. Les métiers d'ouvriers sont très fréquents notamment. Les trois graphiques de la page suivante présentent pour chaque territoire (Guadeloupe, 5 Drom, France entière) la part des dix premiers métiers parmi les contrats signés dans l'année. Le total est variable, 66,0 % (Guadeloupe), 57,6 % (5 Drom), 63,7 % (France).

10 premiers métiers en Guadeloupe



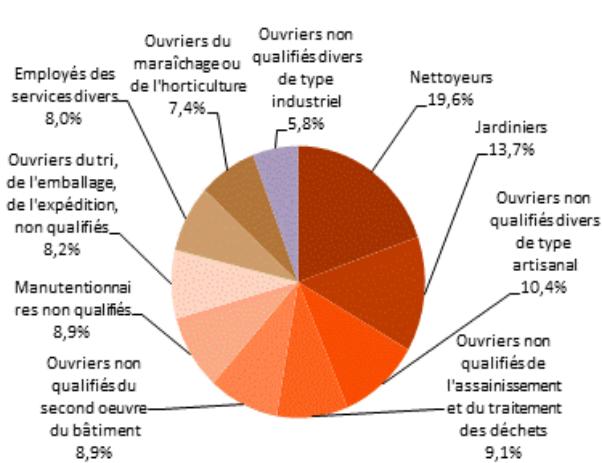
Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

10 premiers métiers dans les 5 Drom



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

10 premiers métiers France entière



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

Des premiers contrats souvent à temps partiel dans les ACI...

Les structures porteuses d'ACI et les EI proposent des contrats (CDD) d'une durée pouvant varier de 4 à 24 mois maximum, sauf dérogation. En Guadeloupe, les salariés à temps complet sont majoritaires dans les EI tandis que trois contrats sur quatre signés dans les ACI sont à temps partiel, entre 26 et moins de 35 heures dans la majorité des cas. La durée de travail est en moyenne de 29,6 heures par semaine pour les salariés des ACI (26,4 au national) et 31,1 heures pour les salariés des EI (32,2 au national).

Durées de temps de travail des nouveaux contrats

	Guadeloupe		5Drom		France	
	ACI	EI	ACI	EI	ACI	EI
Contrats nouveaux ou reconduits	1098	147	6857	1312	184948	53087
Durée hebdomadaire moyenne de travail	29,6	31,1	27,7	34,1	26,4	32,2
Temps partiel : 20 heures ou moins	2,4%	0,7%	3,0%	2,0%	8,2%	6,7%
Temps partiel : entre 21 heures et moins de 26	4,6%	25,9%	24,7%	5,0%	18,6%	7,7%
Temps partiel : entre 26 heures et moins de 35	66,8%	18,4%	57,0%	8,0%	67,9%	18,8%
Temps complet : 35 heures ou plus	26,2%	55,1%	15,1%	85,1%	5,3%	66,8%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

Les durées des contrats les plus courtes en ACI

En 2024, la durée effective moyenne passée sous contrat est en hausse pour les sortants des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en Guadeloupe, par rapport à 2023 (4,7 et 4,4 mois respectivement). La durée moyenne est aussi en hausse dans les ETTI et les EI entre 2023 et 2024. La durée moyenne est la plus longue dans les ETTI, médiane dans les EI et plus courte dans les ACI. Les sortants des ETTI sont restés dans leur structure en moyenne respectivement 13,7 et 12,5 mois en 2024 et 2023. Dans les EI, les sortants sont restés 6,2 et 6,1 mois respectivement. L'évolution de la durée sous contrat dans les AI est sans objet (pas d'effectif en Guadeloupe). La part des salariés sortants restés moins de 12 mois est très majoritaire dans chacune des structures (ACI, EI, ETTI). Cela s'échelonne de 51,7 % pour les ETTI à 93,9 % pour les ACI. Dans les EI, la part des salariés présent depuis moins de 12 mois vaut 86,2 %. La part des salariés restés un an ou plus dans les structures, bien que faible, est en hausse dans les ACI, ET et ETTI en 2025.

Les sortants de 2024

En 2024, 1 663 salariés ont terminé un parcours d'insertion en Guadeloupe (+9,4 %). Pour la moitié des sortants (48,1 %), le motif de sorties n'a pas été renseigné ou a été indiqué « sans nouvelle » par la structure d'IAE. Cette forte proportion, enregistrée notamment dans les ACI (73,8 %) et dans les EI (61,2 %), ne permet pas une analyse robuste des motifs de sorties pour l'ensemble de l'IAE. Pour les ETTI, le motif de sortie est connu. Le taux de sortie en emploi ou «sortie positive» atteint 30,4 %. La moitié de ces sorties sont en emploi durable (soit 17,5%). 65,5 % des sortants se déclarent au chômage («autres sorties»).

Durée effective passé dans le contrat pour les sortants des SIAE

Guadeloupe	ACI		EI		ETTI	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Nb de sortants	896	958	181	152	443	553
Durée moyenne	4,4	4,7	6,1	6,2	12,5	13,7
Durée médiane	4,0	4,1	4,1	4,1	10,2	11,7
moins de 3 mois	19,9%	13,7%	9,4%	7,9%	7,0%	6,1%
De 3 à 6 mois	64,1%	70,8%	59,1%	61,8%	13,1%	8,5%
De 6 à 12 mois	10,8%	9,5%	20,4%	16,4%	38,8%	37,1%
De 12 à 24 mois	4,9%	5,9%	8,3%	11,2%	28,0%	35,4%
Plus de 2 ans	0,3%	0,1%	2,8%	2,6%	13,1%	12,8%

Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier mai 2025

ENCADRE 1

Définitions :

L'IAE (L'insertion par l'Activité Economique) est une politique de l'emploi ayant pour but d'insérer les personnes éloignées de l'emploi à s'insérer sur le marché du travail. Compte tenu de l'offre locale et des spécificités des personnes orientées vers l'IAE, les parcours d'insertion peuvent se dérouler sur 5 types de structures :

Les ACI (Atelier Chantier d'Insertion) et les EI (Entreprise Intermédiaire) engagent des salariés en contrat à durée déterminée tandis que les AI (Association Intermédiaire) et les ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) proposent des missions de mise à disposition auprès de particuliers et d'entreprises. Les Entreprise d'Insertion de Travail Indépendant (EITI), en expérimentation depuis 2018 avec 1 400 salariés France en 2023, visent à accompagner les travailleurs indépendants dans leur mise en relation avec des clients. En Guadeloupe, l'expérimentation a débuté en 2022 à travers l'agrément d'une Coopérative d'activité et d'Emploi. Le secteur se caractérise par une diversité de structures en termes de statut juridique. Les ACI sont en majorité des associations et les AI par définition ont un statut associatif. Les EI et les ETTI sont constituées essentiellement de sociétés commerciales. Malgré leurs disparités, les structures de l'IAE œuvrent dans l'objectif commun de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, elles accompagnent ces personnes dans leur parcours en proposant des mises en situation de travail en parallèle d'un accompagnement social et professionnel permettant de lever les barrières d'accès à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle. Par conséquent, les structures de l'IAE bénéficient d'un accompagnement financier de l'État, dont le montant dépend du nombre de salariés en insertion accueillis ou de leur projet.

ENCADRE 2

CADRE JURIDIQUE DE L'IAE

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est une politique de l'emploi ayant pour but d'insérer les personnes éloignées de l'emploi à se réinsérer sur le marché du travail. C'est à partir du milieu des années 60 que sont apparues les premières expériences d'insertion par le travail à l'initiative des travailleurs sociaux dont l'ambition était de favoriser l'autonomie des personnes par le travail. Son cadre juridique, fixé en 1998 repose sur trois principes essentiels :

- un agrément préalable des publics par Pôle emploi, qui permet à une personne inscrite ou non à Pôle emploi, d'intégrer un parcours d'insertion d'une durée initiale de 24 mois. Ce parcours peut se dérouler au sein d'une ou plusieurs structures. Cette procédure vise à garantir le recrutement effectif des personnes les plus éloignées du marché du travail. Elle est obligatoire pour toute nouvelle embauche en ACI, EI, ETTI et limitée, dans les AI, aux personnes mises à disposition dans les entreprises pour une durée de plus de 16 heures ;
- un pilotage local de l'ensemble du dispositif au travers du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) implanté dans chaque département qui émet un avis sur les demandes de conventionnement des structures.
- un conventionnement des structures de l'IAE par les services de l'Etat leur permettant un accompagnement financier, un agrément préalable des publics par Pôle emploi et un pilotage local de l'ensemble du dispositif

ENCADRE 3

LA REFORME DE L'IAE DE 2014

Le financement de l'IAE a fait l'objet d'une réforme en 2014, visant à harmoniser et à simplifier le fonctionnement des aides financières versées par l'État aux différentes structures. Le mode de financement en vigueur pour les EI a ainsi été généralisé aux trois autres types de structures : l'« aide au poste d'insertion » a été étendue aux ETTI le 1er janvier 2014, puis aux ACI et aux AI à partir du 1er juillet 2014. La deuxième modification majeure concerne les ACI, qui embauchaient auparavant leurs salariés en contrats aidés classiques (contrats uniques d'insertion, CUI-CAE) et doivent désormais obligatoirement recourir à un CDDI, comme le faisaient déjà les EI. Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) conservent les mêmes types de contrat qu'auparavant, respectivement des contrats d'usage et des contrats intérimaires.

Source

Le suivi de l'IAE repose sur l'exploitation et la mise en cohérence de plusieurs fichiers provenant de l'agence de service et de paiement (ASP) qui est chargée de collecter en continu des informations individuelles sur les structures de l'IAE et leurs salariés. Si les données recueillies sont avant tout utilisées pour le paiement de l'aide financière de l'Etat aux structures de l'IAE, elles sont également exploitées à des fins statistiques. Pour chaque structure, on dispose de trois types de fichiers :

- un fichier des annexes financières à la convention qui recense l'ensemble des informations relatives à la structure (montant de l'aide financière, date de début et de fin de financement, département de signature de l'annexe, etc.) ;
- un fichier recensant des données relatives aux salariés (caractéristiques sociodémographiques, niveau de qualification, situation avant embauche, etc.) et aux caractéristiques des contrats signés pour les embauches dans les ACI et les EI ;
- un fichier de suivi mensuel indiquant le nombre d'heures effectuées par chaque salarié un mois donné. Avant la réforme de 2014, les données mensuelles étaient agrégées au niveau de la structure dans les AI. La réforme de financement a ainsi introduit des améliorations importantes avec notamment la possibilité de suivre les heures travaillées à un niveau individuel dans l'ensemble des structures. La Dares met à la disposition des Drets/Deets ces informations. Les données utilisées ici sont arrêtées au 30/05/2025 (actualisation des données en continu). Pour l'IAE, les chiffres France métropolitaine et France entière publiés par la Dares sont redressés sur les derniers mois ; ils peuvent différer des chiffres bruts extraits des bases figurant ici.

POUR EN SAVOIR PLUS

[1] « L'insertion par l'Activité Economique en 2023 : Entrées et effectifs en légère baisse », DARES résultats numéro 9, février 2025 : [L'insertion par l'activité économique en 2023 | DARES](#)

[2] « L'insertion par l'activité économique », ministère du travail : [Insertion par l'activité économique \(IAE\) | DARES](#)

[3] « L'insertion par l'activité économique en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy en 2018 et en 2021», Deets Guadeloupe (Archives) sur www.guadeloupe.gouv.fr rubrique Etudes

Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Guadeloupe (DEETS)

Direction : Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE

Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureaux de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault

Immeuble Orlando, Blvd de Houelbourg Sud - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault

Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :

23 rue de Spring, cité administrative, Concordia, 97150 Saint -Martin

Téléphone : 05.90.29.09.16 Télécopie : 05.90.29.18.73

Directeur de publication : Ludovic de Gaillande

Réalisation Deets/Sese (Charly Darmalingon & Roman Janik)

Courriel : 971.statistiques@deets.gouv.fr

Site internet : <http://guadeloupe.deets.gouv.fr/>

Date de publication : janvier 2026